

Maîtrise de l'énergie - Développement des énergies renouvelables et actions pour la maîtrise de l'énergie - Programme complémentaire d'actions pour 2005 - Demandes de subventions à l'ADEME

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : La maîtrise de l'énergie est l'un des éléments clés de la politique de développement durable portée par la Ville de Besançon. Elle se traduit par trois orientations principales :

- une amélioration continue de l'efficacité énergétique dans tous les bâtiments et sites gérés par la Ville de Besançon
- une sensibilisation accrue des Bisontins à tous les gestes de l'écologie au quotidien en maîtrise de l'énergie
- un développement volontariste des énergies renouvelables.

Les trois actions complémentaires programmées pour 2005 s'inscrivent dans le premier volet.

Action 1 : Piscine Mallarmé : installation de compteurs de calories

Ces dispositifs permettront de connaître les consommations d'énergie par usage (chauffage, ventilation, eau chaude sanitaire, réchauffage des bassins). Ainsi, il sera possible d'analyser correctement les éventuelles dérives et de piloter les actions de maîtrise de l'énergie à réaliser.
Coût de l'opération : 25 000 € TTC.

Action 2 : Piscine La Fayette : installation de variateurs de vitesse sur les centrales de traitement d'air.

Ces dispositifs permettront de modifier les débits d'air en fonction des besoins mais aussi d'optimiser les conditions de fonctionnement et de réaliser des économies d'énergie en améliorant le confort des locaux.
Coût de l'opération : 57 000 € TTC.

Action 3 : Première tranche de remplacement des automates de la Gestion Technique Centralisée (GTC) installés avant 1990.

Cette opération consiste à remplacer du matériel vieillissant dont la fiabilité insuffisante compromet le bon fonctionnement des installations et entraîne des dérives de consommation.
Coût de l'opération : 50 000 € TTC.

Ces actions, réalisées sur l'exercice 2005, peuvent bénéficier d'aides de la part de l'ADEME. Elles sont inscrites dans le plan pluriannuel des investissements. Le plan de financement fera l'objet d'une nouvelle délibération une fois confirmées les participations sollicitées auprès de l'ADEME.

Le financement Ville pour l'exercice en cours est inscrit au BP 2005 sur la ligne 23.93.2313.3613.30900.

Le Conseil Municipal, après avis favorable unanime de la Commission Environnement Patrimoine, est invité à :

- approuver le présent programme d'actions
- solliciter les subventions de l'ADEME et de tout autre partenaire susceptible de participer à cette opération et à les inscrire par décision modificative au budget de l'exercice courant à réception de la notification attributive à l'imputation 13.93.1328.3613.50900
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

«M. LE MAIRE : Je voulais simplement dire par rapport à cela que je pense que l'essence vient de franchir un cap psychologique, 1,52 € le litre. Je pense que là aussi tous ensemble, mais je m'adresse entre autres à la Parlementaire qui est ici ce soir, je crois que cela doit inciter le Gouvernement à revenir sur les dispositions qu'il a prises quand on a retiré les financements, qui, vous savez, étaient jusqu'à hauteur de 35-40 % pour les transports en commun en site propre. Maintenant c'est une impérieuse nécessité, on fait cette demande au niveau du GART, au niveau de l'Association des Maires des Grandes Villes de France. Vous savez que des projets sont complètement plantés car lorsqu'on retire 35 à 40 % de financement sur des projets de 150 ou 200 millions, je vous laisse calculer ce qu'il reste à financer. J'ai écrit au Premier Ministre, il ne m'a pas répondu mais je pense qu'il le fera, j'espère en tout cas parce que demain le renchérissement du prix de l'énergie va nous inciter à consommer beaucoup moins, à mettre en place plus d'énergies renouvelables, bien sûr dans nos véhicules, mais aussi dans nos modes de chauffage, partout. Et vous verrez que demain il y aura une très forte pression de la population pour le développement des transports en commun et des TCSP. En effet, les usagers ne pourront bientôt plus dépenser 50 € pour remplir le réservoir de leur voiture.

Mme Françoise BRANGET : Une fois n'est pas coutume mais je ne peux pas aller contre ce que vous dites. Vous avez parfaitement raison sur ce point-là et je suis en accord avec vous.

M. LE MAIRE : Est-ce que vous pouvez intervenir au niveau du Gouvernement pour qu'il revoie le problème ?

Mme Françoise BRANGET : Je croyais que justement cette clause avait été annulée.

M. LE MAIRE : Non.

Mme Françoise BRANGET : J'avais l'impression que le Premier Ministre était revenu sur cette décision-là, je vais vérifier, je ne peux pas vous répondre comme ça.

M. LE MAIRE : Moi je peux vous le dire, je ne suis pas Député, du moins je ne le suis plus pour l'instant, mais je peux vous dire qu'il n'y a plus de financement depuis deux ans.

Mme Françoise BRANGET : L'année dernière, ils avaient été maintenus.

M. LE MAIRE : Ils ont été maintenus pour un certain nombre de projets seulement qui étaient déjà engagés, comme par exemple à Bordeaux. Mais je peux vous dire aussi par exemple que le Maire de Mulhouse, le Maire de Clermont-Ferrand, le Sénateur GODARD ont de très gros soucis, tout comme nous qui devons financer certainement dans notre agglomération des transports en commun en site propre, la participation de l'État étant supprimée.

Mme Françoise BRANGET : On reparlera de ce volet-là.

M. LE MAIRE : J'en suis sûr !

Mme Françoise BRANGET : Je suis d'accord que vous soyez sûr de ce que vous dites, je dis qu'on en reparlera en matière de financement de TCSP.

M. LE MAIRE : Je suis heureux de ce que vous me dites. Je vais vous faire une proposition honnête comme toujours, dites-nous lors du prochain Conseil Municipal quelles sont les aides que l'État peut nous apporter pour la réalisation de transport en commun en site propre.

Mme Françoise BRANGET : Je ne sais pas si je pourrai vous le dire pour le prochain Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Même à celui d'après.

Mme Françoise BRANGET : Jean ROSSELOT vous a déjà dit que je ne suis pas le tiroir-caisse...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas Jean ROSSELOT qui a dit cela, c'est Raymond FORNI.

Mme Françoise BRANGET : Peut-être mais Jean ROSSELOT l'a dit en Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Je vais encore aller plus loin dans ma bonté, je vous donne jusqu'à la fin de l'année pour nous dire quelles sont les aides nouvelles que le Gouvernement peut apporter aux collectivités locales pour la réalisation de transport en commun. Il y a bientôt le congrès du Groupement des Autorités Régulatrices des Transports, je vous assure que si vous pouvez apporter des précisions favorables là-dessus, vous allez vous tailler un sacré succès.

Mme Françoise BRANGET : J'en suis bien convaincue mais avec 64 % du PIB de dette, c'est un autre problème et je crois qu'on fait aussi avec ses moyens. Mais on ne va pas polémiquer là-dessus. Ceci dit, je voudrais juste émettre une réserve. Je suis d'accord pour qu'on développe les transports en site propre et les transports en commun sur Besançon, mais ne réfléchissons pas sur des aménagements pour une ville de 400 000 habitants comme on en prend le chemin, parce que s'il faut être ambitieux il ne faut pas non plus aller au-delà de nos moyens.

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, je pense que vous connaissez le Schéma d'Aménagement et de Cohérence Territoriale, on y parle d'une Ville de Besançon à 140 000 habitants. Personne n'a jamais envisagé que la Ville de Besançon arrive à 400 000 habitants. Je vous charge d'une mission si vous le voulez bien, trouvez-nous des financements.

Mme Françoise BRANGET : (Hors micro).

M. LE MAIRE : Je vous prends au mot, vous savez très bien pourquoi vous ne vous engagez pas. Je sais très bien qu'il n'y a rien de prévu. C'est une demande constamment renouvelée de tous les maires de gauche comme de droite qui disent que c'est absolument impossible qu'il n'y ait plus de financement. Je suis quand même surpris qu'un parlementaire ne sache pas qu'il y a plus de deux ans que cette possibilité de financement n'existe plus. Mais je ne vous ennuierais pas plus longtemps parce qu'on va penser que je m'acharne».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 4 octobre 2005.